



MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 19-11-2019 Date de révision: 28-3-2025 Remplace la fiche: 25-11-2020 version: 11.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: MPM Universal white grease Aerosol
UFI	: CDAW-200W-T008-DQPH
Code du produit	: A203
Type de produit	: Aérosol.
Vaporisateur	: Aérosol.
Groupe de produits	: Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle
Numéros d'article (SKU)	: Ce spray de graisse universel est un produit lubrifiant et protecteur à action longue durée à base d'huile minérale et de solvants organiques qui prévient la formation de rouille et de corrosion et résiste à des températures de -40°C à +180°C. La graisse blanche universelle MPM peut être utilisée dans l'industrie et dans les secteurs de l'automobile et de la construction navale. Convient aux engrenages et aux surfaces coulissantes.
Utilisation de la substance/mélange	: Produits de nettoyage pour voitures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company BV
Cyclotronweg 1
NL 2629 HN Delft, Zuid Holland
Nederland
T +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)
info@mpmoil.com, www.mpmoil.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisation	Numéro d'urgence
France	Centre antipoison d'Angers. C.H.U. 4, rue Larrey 49933 Angers Cedex 9.	+33 2 41 48 21 21

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol, catégorie 1	H222;H229
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	H336
Danger par aspiration, catégorie 1	H304
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	H411
Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.	EUH211
Contient: Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs, calcium salts. Peut produire une réaction allergique.	EUH208
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



Mention d'avertissement (CLP)

: DANGER.

Contient

: Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

Mentions de danger (CLP)

: H315 - Provoque une irritation cutanée.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H222 - Aérosol extrêmement inflammable.
H229 - Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence (CLP)

: P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P210 - Tenir à l'écart Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.. Ne pas fumer.
P211 - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260 - Ne pas respirer les vapeurs, gaz, aérosols.
P264 - Se laver les mains, le visage soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P391 - Recueillir le produit répandu.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 - Garder sous clef.
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/ 122°F.
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales et nationales.
EUH208 - Contient: Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs, calcium salts. Peut produire une réaction allergique.
EUH211 - Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Phrases EUH

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composant	
Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts (1471316-72-9)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts (1471316-72-9)

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Composant	
Substance(s) non incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, al. 1, du règlement REACH pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou non identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts (1471316-72-9)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	N° CE: 927-510-4 N° Index: 01-2119475515-33-xxxx	≥ 25 – ≤ 40	Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
butane (containing ≥ 0,1 % butadiene (203- 450-8))	N° CAS: 106-97-8 N° CE: 203-448-7 N° Index: 601-004-01-8 N° REACH: 01-2119474691-32	≥ 10 – ≤ 20	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Liq.), H280
isobutane	N° CAS: 75-28-5 N° CE: 200-857-2 N° Index: 601-004-00-0 N° REACH: 01-2119485395-27	≥ 5 – ≤ 10	Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280
Titanium dioxide	N° CAS: 13463-67-7 N° CE: 236-675-5 N° Index: 236-675-5 N° REACH: 01-2119489379-17	≥ 1 – ≤ 3	Carc. 2, H351
Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts	N° CAS: 1471316-72-9 N° CE: 939-603-7	≥ 0,1 – ≤ 0,3	Skin Sens. 1B, H317
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène	N° CAS: 68411-46-1 N° CE: 270-128-1 N° REACH: 01-2119491299-23	≥ 0,1 – ≤ 0,3	Repr. 2, H361f

Produit soumis à l'annexe I du règlement CLP, point 1.1.3.7. Les règles de divulgation des composants sont modifiées dans ce cas
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Après inhalation	: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
Après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Après ingestion	: NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Dyspnée. Maux de tête. Peut exercer une action narcotique. Etourdissement. Nausées. Toux.
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Adapter les produits extincteurs à l'environnement.
Moyens d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Danger d'explosion	: Les conteneurs peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Appareil de protection respiratoire autonome isolant, à adduction d'air.
Autres informations	: Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Tenir à l'écart les personnes non protégées. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
-------------------	---

Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un équipement de protection respiratoire.
Procédures d'urgence	: Évacuer la zone.
Mesures antipoussières	: Veiller à une ventilation adéquate.

Pour les secouristes

Équipement de protection	: Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un équipement de protection respiratoire.
--------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Nettoyage à l'aide de détergents.
Autres informations	: Assurer une ventilation adéquate.

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.4. Référence à d'autres rubriques

Information sur la manipulation sécuritaire - voir la section 7. Informations sur les équipements de protection individuelle - voir le chapitre 8. Voir la section 13 pour des informations supplémentaires sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Température de manipulation	: 20
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Stocker dans un récipient fermé. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.
Conditions de stockage	: Conservez dans un endroit à l'abri du feu.
Durée de stockage maximale	: 1 année
Température de stockage	: 40 °C
Chaleur et sources d'ignition	: Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
Informations sur le stockage en commun	: Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
Lieu de stockage	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en conformité avec la réglementation locale.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

butane (containing $\geq 0,1$ % butadiene (203- 450-8)) (106-97-8)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOELV TWA (mg/m ³)	1430 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	600 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures techniques:

Voir chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Protection des mains					
Type	matériel	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR)	5 (> 240 minutes)	>0,45		EN ISO 374

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

Protection contre les risques thermiques

Protection contre les dangers thermiques:

Pas d'informations complémentaires disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Lavez les mains avant et après avoir accompli la tâche. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Autres informations:

Le produit ne contient aucune quantité pertinente de substances qui doivent être surveillées en termes de valeurs limites sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanc.
Aspect	: Bombe aérosol.
Odeur	: Aromatique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non déterminé
Point de congélation	: Non déterminé
Point d'ébullition	: Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Pas disponible
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Non applicable sous forme d'aérosol.
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C
Température de décomposition	: Pas disponible

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Eau: non miscible Solvant organique: 74,2 %
Log Kow	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Densité	: 678 kg/m ³
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

% de composants inflammables : 70 %

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 503 g/l
Autres propriétés : Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aldéhydes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration au niveau des poumons avec un risque de pneumonie chimique. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée

Toxicité aiguë (cutanée) : Provoque une irritation cutanée.

Toxicité aiguë (Inhalation) : Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocive ou mortelle. L'exposition prolongée à de faibles concentrations peut entraîner un oedème pulmonaire. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

DL50 orale rat	> 5840 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2920 mg/kg

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	
CL50 Inhalation - Rat	> 23,3 mg/l/4h Ligne directrice: Ligne directrice 403 de l'OCDE (Toxicité aiguë par inhalation)
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 23,3 mg/l/4h
butane (containing ≥ 0,1 % butadiene (203- 450-8)) (106-97-8)	
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	658 mg/l/4h
ETA CLP (vapeurs)	658 mg/l/4h
isobutane (75-28-5)	
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 50 mg/l/4h
Titanium dioxide (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OECD Guideline 425
DL50 cutanée rat	10000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,09 mg/l @ 4h
ETA CLP (voie cutanée)	10000 mg/kg de poids corporel
Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts (1471316-72-9)	
DL50 orale rat	10000 – 20000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel OECD 402
CL50 Inhalation - Rat	> 1,9 mg/l/4h Animal: rat, Guideline: EPA OPP 81-3 (Acute inhalation toxicity)
ETA CLP (voie orale)	10000 mg/kg de poids corporel
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène (68411-46-1)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OECD 401
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Titanium dioxide (13463-67-7)	
pH	7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Indications complémentaires	: Légèrement irritant pour les yeux
Titanium dioxide (13463-67-7)	
pH	7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	
LOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	16,6 mg/l air
NOAEC (inhalation, rat, vapeur, 90 jours)	3,3 mg/l air

Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts (1471316-72-9)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 500 mg/kg de poids corporel
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel OECD 410 (@21/28 Day)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Indications complémentaires : Le produit est nocif par inhalation et peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

MPM Universal white grease Aerosol	
Vaporisateur	Aérosol.

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	
Viscosité, cinématique	0,67 mm²/s

Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts (1471316-72-9)	
Viscosité, cinématique	447 mm²/s @ 20°C

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Peut exercer une action narcotique, Irritation: sévèrement irritant pour les yeux

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	
CL50 poisson 1	14,3 mg/l
CE50 Daphnie 1	3 mg/l 48h
CE50 Daphnie 2	0,23 mg/l 21d
CE50 72h - Algues [1]	10 – 30 mg/l
LOEC (chronique)	0,32 mg/l
NOEC (chronique)	0,17 mg/l Daphnia Magna 21d
NOEC chronique poisson	1534 mg/l 28d
NOEC chronique algues	0,1 mg/l 72h

Titanium dioxide (13463-67-7)	
CL50 autres organismes aquatiques 1	> 10000 (Cyprinodon variegatus) OECD 203

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène (68411-46-1)	
CE50 72h - Algues [1]	100 mg/l
NOEC (aigu)	10 – 100 mg/l 72h

12.2. Persistance et dégradabilité

MPM Universal white grease Aerosol	
Persistance et dégradabilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	
Persistance et dégradabilité	Biodégradation dans l'eau. Facilement biodégradable, 81-98 % % biodégradation (O2 consumption), 28d.
butane (containing ≥ 0,1 % butadiene (203- 450-8)) (106-97-8)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
isobutane (75-28-5)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Titanium dioxide (13463-67-7)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts (1471316-72-9)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène (68411-46-1)	
Persistance et dégradabilité	Dans des conditions d'essai aucune biodégradation observée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

MPM Universal white grease Aerosol	
Potentiel de bioaccumulation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène (68411-46-1)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	> 1719

12.4. Mobilité dans le sol

MPM Universal white grease Aerosol	
Sol	Pas d'informations complémentaires disponibles.
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	
Sol	Aucune donnée disponible.
Benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le 2,4,4-triméthylpentène (68411-46-1)	
Log Koc	> 5730

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant

Substance(s) ne répondant pas aux critères PBT du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts (1471316-72-9)
Substance(s) ne répondant pas aux critères vPvB du règlement REACH, conformément à l'annexe XIII	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs., calcium salts (1471316-72-9)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : Le produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Nocif pour les poissons.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer en centre de traitement agréé.
Déchets : Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532) : 15 01 04 - emballages métalliques
16 05 04* - gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	
UN 1950	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
AÉROSOLS	AEROSOLS
Description document de transport	
UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D)	UN 1950 AEROSOLS, 2.1
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
2.1	2.1
	
14.4. Groupe d'emballage	
Non applicable	Non applicable

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement: Non	Dangereux pour l'environnement: Non Polluant marin: Non N° FS (Feu): F-D N° FS (Déversement): S-U
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: 5F
Dispositions spéciales (ADR)	: 190, 327, 344, 625
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E0
Instructions d'emballage (ADR)	: P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP87, RR6, L2
Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP9
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V14
Dispositions spéciales de transport - Chargement, déchargement et manutention (ADR)	: CV9, CV12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Code de restriction en tunnels (ADR)	: D

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantités limitées (IMDG)	: SP277
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P207, LP02
Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)	: PP87, L2
Catégorie de chargement (IMDG)	: A, B, C
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW1, SW22
Tri (IMDG)	: SG69

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 503 g/l

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

Directives nationales

Finlande

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié
	Date de révision	Modifié

Abréviations et acronymes:	
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
PE	Perturbateur endocrinien
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
FDS	Fiche de Données de Sécurité
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
TLM	Tolérance limite médiane
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
STP	Station d'épuration
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
VLE	Limite d'exposition professionnelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
NOEC	Concentration sans effet observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
IATA	Association internationale du transport aérien
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
EN	Norme européenne

Sources des données

: Documents de sécurité du fournisseur. ECHA (Agence européenne des produits chimiques).

Conseils de formation

: Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

MPM Universal white grease Aerosol

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Flam. Gas 1A	Gaz inflammables, catégorie 1A
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Press. Gas (Comp.)	Gaz sous pression : Gaz comprimé
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient: Benzenesulfonic acid, di-C10-14-alkyl derivs, calcium salts. Peut produire une réaction allergique.

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.